

## ***Lettre de Liaison de l'association Nature Comminges***

Juin 2004

(Réunions mensuelles du premier semestre 2004)

Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie—Rue des filateurs 31800 Saint-Gaudens  
Tel : 05-62-00-13-06 / Tel et Fax : 05-61-95-03-70

### **Nous avons besoin de votre aide !**

**Les menaces se multiplient sur notre environnement et notre santé ; aussi, nous avons plus que jamais besoin de votre soutien moral ou financier ! N'hésitez pas à nous contacter. Nous vous remercions par avance pour votre solidarité et vous souhaitons de bonnes vacances !**

### **La construction d'un incinérateur à Saint-Gaudens est suspendue !**

Les associations UMINATE et Nature Comminges, membres de France Nature Environnement, se félicitent de la décision rendue le 10 juin 2004 par le Tribunal Administratif de Toulouse, ordonnant la suspension de l'exécution de l'arrêté du maire de Saint-Gaudens accordant à la Société TEMBEC le permis de construire d'une chaudière- incinérateur à écorces et boues de la station d'épuration.

La Société TEMBEC S.A, fabriquant de pâte à papier sur le territoire de la commune de Saint-Gaudens, qualifiée « à haut risque » par la directive dite « SEVESO II » pour son stockage de chlorate de sodium en secteur urbanisé, a demandé au maire de la commune l'autorisation de construire une nouvelle chaudière en remplacement d'une installation vétuste. Or, si les associations ont toujours manifesté leur soutien au projet d'une nouvelle chaudière à écorces plus conforme aux normes environnementales, elles refusent toutefois d'avaliser une installation de capacité double de la première et qui ne serait plus seulement destinée à brûler les écorces de l'usine mais aussi l'intégralité des boues de la station d'épuration de la ville et de l'entreprise, actuellement valorisées par épandage.

Ainsi, dès février dernier, TEMBEC commençait les travaux de construction de la nouvelle chaudière sans avoir attendu l'autorisation préfectorale d'exploiter.

A ce jour, malgré les nombreuses mises en demeure de l'administration, l'entreprise n'a toujours pas remis **l'étude globale d'évaluation des risques sanitaires** requise pour ce type d'installation. De même, la préfecture de la Haute-garonne souligne depuis longtemps les **insuffisances de l'étude de danger** et demande **l'amélioration du système de gestion de la sécurité de l'établissement**. Le commissaire enquêteur quant à lui, a dénoncé à l'occasion de l'enquête publique, le caractère incomplet du dossier ainsi que les nombreuses lacunes présentées.

Dans ce contexte, la société n'a pas hésité à déposer un dossier de permis de construire **dépourvu d'étude d'impact** et ne présentant **aucune garantie pour la sécurité des habitants riverains**. Cette négligence, fut sanctionnée comme il se doit par le juge administratif, à la demande des associations.

Aujourd'hui, la société TEMBEC est contrainte de stopper l'avancement des travaux de la chaudière et ce, tant que le juge du fond n'a pas statué sur la légalité de l'arrêté de permis de construire.

**Communiqué du 17 juin 2004**

### **Mobilisons nous lors de l'enquête publique sur le plan d'épandage pour défendre les alternatives à l'incinération des boues !**

**Du 9 juin au 9 juillet 2004 inclus**, une enquête publique a été ordonnée à la demande de la Société TEMBEC en vue d'obtenir l'autorisation d'extension du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration de l'usine à Saint-Gaudens visée par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Elle est directement consultable en Mairie de Saint-Gaudens.

Les boues industrielles et urbaines de la station d'épuration de Saint-Gaudens, analysées régulièrement, sont utilisées depuis 8 ans en épandage agricole ; un bilan annuel est réalisé dans ce cadre et rendu public. Aussi, jusqu'à présent, l'entreprise a toujours pu valoriser ses boues pour l'amendement agricole et n'en cache pas la qualité.

Si les conditions réglementaires et sanitaires sont respectées (enfouissement 48 heures après l'épandage), l'épandage constitue une solution beaucoup moins polluante que l'incinération. D'autres filières doivent être développées comme le compostage, qui permet de réduire les nuisances des boues.

## Voyage en Slovénie –Mai 2004

1350 km et une vingtaine d'heures de route séparent la Slovénie du Comminges. Peuplée de 2 millions d'habitants pour une superficie égale à la moitié de celle de Midi-Pyrénées, elle a obtenu sa souveraineté en 1991. Quand on demande à un slovène ce qui est le plus important dans l'entrée de son pays dans l'U.E., il répond sans hésiter « l'assurance de la paix ». C'est un peuple qui a souffert de nombreux et encore récents conflits politico-religieux et qui aspire désormais à la liberté et à la paix. Le slovène est proche de la nature comme en témoigne le blason du drapeau national qui symbolise leur attachement à l'équilibre complémentaire et interdépendant nature-civilisation. La moitié de sa surface est recouverte d'immenses forêts primaires et c'est le troisième pays dans le monde de par la hauteur (51m) de sapins pectinés (*Abies alba*). Dans la région où nous étions (Kocevjo) la faune est riche et diversifiée ; 600 ours, des loups, des lynx, chouettes de l'Oural, pygargues à queue blanche, grand tétras...pour ne citer que quelques espèces des plus remarquables. Nous avons eu la chance de rencontrer un jour un ours, un autre jour ourse et ourson. Les ours Ziva, (Melba, tuée en 97) et Pyros, qui avec leurs descendants, peuplent maintenant nos montagnes commingeuses y avaient été capturés en 1996 et 97.

Mais la Slovénie est aussi un pays où la chasse est devenue un commerce. Plus d'une centaine d'ours par an et plusieurs centaines d'autres animaux sont tirés sans effort et sans gloire par des chasseurs européens fortunés à partir de miradors.

En parallèle, le pastoralisme se développe et avec lui les conflits de cohabitation avec l'ours. Le réseau routier forestier est important et en extension. Tous ces faits, contraires à une politique de préservation durable, ont décidé la Slovénie à mettre en oeuvre un projet financé par l'Europe et affecté à la protection et à la gestion de l'ours (programme Life III de 600.000 Euros). Le but étant de mettre en place des mesures d'information, de prévention et de concertation avec tous les utilisateurs du milieu montagnard afin de trouver des aménagements respectueux de l'activité des hommes et assurant la conservation de l'ours et, par répercussion, de la biodiversité.

La Slovénie, dont l'histoire a fait des français ses amis, vous attend les bras et le cœur ouverts, alors n'hésitez pas, allez lui rendre visite...!

## Sortie nature (*Faune, Flore*) en Barousse-Luchonnais (13 juin 2004)



Nature Comminges a organisé une randonnée découverte, destinée à tout public aux confins de la Barousse et de la vallée d'Oueil.

Cette sortie, qui a rassemblé une vingtaine de personnes était encadrée par Marc Chatonnay, accompagnateur en montagne.

Cette journée, qui s'est déroulée sous un beau soleil, a permis de découvrir toute la richesse botanique des pâturages qui jouxtent le Port de Bales.

## QUELQUES RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER

### Animation sur le thème de l'eau

En collaboration avec des associations d'environnement, une compagnie de théâtre (« la compagnie du verseau ») organise le **31 juillet 2004 à 18h, à la chapelle de la Caoue, une animation sur le thème de l'eau.**

### Les Automnales du Pays de l'Ours 2004

La 3e édition se déroulera les 25 et 26 septembre à Arbas (31) et les 2 et 3 octobre à Massat (09). Au programme : « Festival pyrénéen », animations nature, randonnées, marché montagnard, expositions et conférences, grand repas pyrénéen. Contact : 05-61-97-48-44. Pays de l'Ours-ADET

## Ours : trois nouvelles naissances

Trois oursons nés en 2003 et 2004, qui n'avaient jamais été recensés, ont été récemment observés dans le versant français des Pyrénées centrales, portant à plus de quinze le nombre d'ours présents dans le massif. Une première observation, faite en Haute-Garonne en mai, fait état d'une femelle et d'un ourson âgé de quelques mois aperçus sur la commune de Razecueillé (Haute-Garonne). Le 7 juin, ce serait les mêmes plantigrades qui ont été vus dans le Val d'Aran en Espagne. Par ailleurs, un naturaliste membre du réseau ours a observé à deux reprises dans la journée du 20 mai, mais cette fois en Ariège, une femelle accompagnée de deux oursons qui seraient nés en 2003 mais qui n'avaient jamais été recensés. La population ursine sur l'ensemble du massif est désormais évaluée entre 16 et 18 individus, dont une douzaine issus de la réintroduction initiée en 1996

## Toujours la valse-hésitation face aux insecticides Systémiques

Statut quo concernant le REGENT, depuis que l'Etat a décidé d'interdire cette molécule neurotoxique, tout en autorisant l'écoulement des stocks existants (Voir le Grand-tétrás n°8).

Une soixantaine de personnes se sont rassemblées le 20 mai dernier devant la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, à l'appel de huit organisations locales et régionales : associations de consommateurs, associations d'éducation populaire, de protection de l'environnement, professionnels de l'apiculture et l'agriculture. Cette action qui s'inscrivait dans une série d'actions de sensibilisation, avait pour objectif de réitérer notre demande de retrait définitif des semences traitées REGENT et GAUCHO, par le dépôt symbolique d'une cinquantaine de sacs maquillés sur les grilles de l'administration.

En parallèle, nous avons adressé à l'ensemble des communes de Haute-Garonne un argumentaire en collaboration avec UMINATE et le SYNDICAT D'APICULTURE MERIDIONALE en joignant un modèle d'arrêté. Plusieurs d'entre elles ont répondu favorablement à notre demande.

### Motion au Gouvernement français Pour le retrait définitif des semences traitées « Régent » et « Gaucho »

Les semences traitées Régent TS ont fait l'objet d'un retrait d'autorisation provisoire de vente décidé par M. le Ministre de l'Agriculture. Cette mesure a été assortie, dans un avis publié au Journal Officiel du 27 février 2004, d'un délai d'écoulement à la distribution et à l'utilisation des stocks pour les semis de printemps jusqu'au 31 mai 2004.

Le Régent TS est un produit anti-parasitaire à usage agricole et amateur (enrobage de graines et de semences, traitement anti-parasitaire) contenant du « fipronil », substance classée comme très toxique (T+).

**Nous, citoyens, consommateurs, apiculteurs, agriculteurs, représentants d'associations, en continuité avec les actions entreprises, notamment sur le plan juridique :**

- -appelons à manifester symboliquement jeudi 20 mai prochain à 11 heures devant la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens ;
- -dénonçons la demi-mesure de la décision gouvernementale qui se prononce pour la suspension d'une molécule à la toxicité avérée (\*), tout en autorisant son écoulement au détriment du principe de précaution ;
- -demandons au Gouvernement de faire retirer définitivement de la vente toutes les semences traitées « Régent » et « Gaucho », ainsi que les produits contenant du « fipronil » ;
- -rappelons que ce produit n'a jamais reçu d'autorisation de Mise sur le Marché et qu'il n'existe à notre connaissance aucun arrêté interministériel des ministres en charge de la santé, de la consommation, de l'agriculture, et de l'environnement fixant les conditions limitatives de son emploi qui est en conséquence interdit par l'effet légal de l'article R-5167 du Code de la Santé Publique ;
- -nous inquiétons des menaces que l'agriculture intensive fait peser sur la santé, la biodiversité, les territoires par les pesticides et les traitements phytosanitaires, dont les agriculteurs sont les premières victimes.

La pollinisation par les abeilles est indispensable pour les écosystèmes naturels et l'agriculture, car elle permet la fécondation de la plupart des végétaux cultivés et utiles (dont les arbres fruitiers). Les enjeux qui s'attachent à la sauvegarde des hyménoptères sauvages ou domestiques vont au-delà de l'intérêt de la conservation d'une espèce. Il en va de la préservation des équilibres fondamentaux, de la santé publique et d'une agriculture durable.

(\*) Au cours du printemps 2002 et en 2003, le Service Régional de Protection des Végétaux (SRPV-DRAF de Midi-Pyrénées) a été alerté par une surmortalité anormale d'abeilles dans la région toulousaine : phénomène pressenti dans un premier temps comme endémique, mais qui a suscité une intervention immédiate, compte tenu de son caractère fulgurant. Sur une zone d'environ 10 kilomètres sur 16 km, 3500 ruches ont été décimées (avec un taux de mortalité de 20 à 95% du cheptel). Ce phénomène s'est accompagné de graves intoxications chez des personnes riveraines (troubles neurologiques et hépatiques) déclarés en juin 2002 à la DDASS et au Centre Anti-poison - CHU de Purpan.

**LES AMIS DE LA TERRE DE MIDI-PYRENEES, ATTAC COMMINGES,  
CARLINE, COMITE ECOLOGIQUE ARIEGEOIS,  
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES 31,  
SYNDICAT D'APICULTURE MERIDIONALE, NATURE COMMINGES,  
UNION MIDI-PYRENEES NATURE ENVIRONNEMENT**

# OGM : où en est-on au printemps 2004 ?

Alors qu'en 2002, les essais de maïs OGM en plein champ s'élevaient à 7 pour le seul département de la Haute-Garonne, en 2004 26 demandes d'expérimentations ont été accordées par le Ministère de l'Agriculture, faisant de notre département, l'un des plus concernés par les cultures OGM en France.



## Résistances

De nombreuses régions (Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Centre, Bourgogne, Provence Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes) ont adopté des délibérations ou des vœux visant l'interdiction des OGM. Mais il s'agit de mesures symboliques. La réglementation en matière d'OGM ne relève pas pour l'instant de la compétence régionale, mais de la Commission Européenne. De nombreuses communes ont adopté des délibérations opposant aux OGM, et le Conseil municipal de la commune du Plan a démissionné. Même s'ils ont le feu vert des autorités, les OGM font l'objet d'un rejet massif par la société civile.

### Evolution des expérimentations OGM en Haute-Garonne entre 2001 et 2004

Année	Firmes	Nombre d'expérimentations	Communes	Nature
2001	?	7	?	?
2002	MONSANTO Agriculture France BIOGEMMA	9	Bouloc Montaut Blagnac Montesquieu Lauraguais	Essais en plein champ pour le développement de variétés de maïs : Roundup Ready (tolérant au Glyphosate, à la pyrale), maïs OGM porteur d'une stérilité mâle, maïs présentant une meilleure digestibilité.
2003	BAYER PIONEER PIONEER GEN MONSANTO SAS ARVALIS	7	Brax Carbonne Montaut Montesquieu Lauraguais	Essais en plein champ pour le développement de variétés de maïs tolérant au glyphosate, maïs résistants aux lépidoptères, maïs résistants aux coléoptères tolérants aux herbicides.
2004	MONSANTO EUROP- PIONEER GEVES PIONEER GEN	26	Montaut Beaumont sur Lèze Le Plan Montrguard Menville Lanta	Essais en plein champ pour le développement de lignées d'hybrides de maïs transgénique exprimant la tolérance à la pyrale et au glyphosate (MONSANTO Europe), Roundup Ready (MONSANTO Europe), résistants à certains insectes lépidoptères et coléoptères tolérants aux herbicides, (PIONEER, PIONEER GENETIQUE), Expérimentation de maïs OGM, dans le cadre des épreuves d'inscription au catalogue officiel résistant aux insectes tolérants au glyphosate